

Chapitre 1

Myria en action

Le Centre fédéral Migration est devenu Myria le 3 septembre 2015. Il a déployé son action dans un contexte de crise migratoire inédit. Il a lancé des outils, tels que les études démographiques Myriatics ou le portail pédagogique Myriapolis. Il a reçu 960 signalements d'étrangers en questionnement sur leurs droits, et continué de développer son réseau national et international.



1. MYRIA, UN CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION EN ORDRE DE MARCHÉ

En septembre 2015, le Centre fédéral Migration devenait Myria

Le 3 septembre, au Botanique à Bruxelles, le Centre fédéral Migration dévoilait son nouveau nom – Myria. A cette occasion, Myria a aussi mis sur pied un débat sur la politique migratoire avec plusieurs personnalités dont le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, auquel le rapport annuel de 2015 a été officiellement remis. Cela montrait la volonté du Centre fédéral Migration de faire de ses rapports sur les chiffres et les droits, mais également sur la traite et le trafic des êtres humains, des occasions de débat de société avec tous les acteurs concernés.



Le nouveau nom du Centre fédéral Migration est Myria. Ce nom permet de simplifier son identification et donc son accessibilité par les autorités, les associations, les centres de recherche et les citoyens. Son logo et sa charte graphique sont associés à Unia, le nouveau nom du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, avec lequel il souhaite conserver des liens privilégiés.

Le lancement de Myria est intervenu dans un contexte international exceptionnel. Depuis l'été 2015 se dessine la pire crise humanitaire depuis la seconde Guerre mondiale. Depuis lors, la « crise de l'asile » a monopolisé une large part de l'actualité politique, économique et sociale. Myria a tenté d'être au rendez-vous en répondant à de nombreuses sollicitations de clarifications, d'explications, de mises en perspective. Ainsi, depuis septembre 2015, Myria est très régulièrement dans l'actualité, soit parce qu'il est

sollicité sur les développements de la crise de l'asile, soit à sa propre initiative. Le principal défi de l'institution est de conjuguer cette disponibilité nouvelle avec son travail d'expertise forgé au cours des années.

2015, première année « pleine » du Centre fédéral Migration

Myria, le Centre fédéral Migration, est une équipe d'une quinzaine de personnes. Il est né le 15 mars 2014, dispose d'un conseil d'administration depuis août 2014 et d'un premier directeur depuis le 15 mars 2015.

Myria est géré au premier plan par son conseil d'administration. Celui-ci est chargé notamment de déterminer la politique générale, d'arrêter les comptes, de définir la politique de communication et de décider ou non d'ester en justice (dans des dossiers de traite ou de trafic des êtres humains ou pour la récupération d'arriérés de salaire).

C'est le directeur qui assure la gestion journalière et budgétaire ainsi que l'exécution des décisions du conseil d'administration et la préparation des recommandations. Il rend compte de sa gestion journalière au conseil d'administration et une procédure spécifique lui permet, en cas d'urgence, de prendre des décisions qui s'avèrent nécessaires dans le cadre des missions et du fonctionnement de Myria.

Ce partage des tâches est organisé par l'arrêté royal du 29 juillet 2014 (art. 3§2) qui fixe le statut organique de Myria. Il est complété par le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration du Centre fédéral Migration, publié au Moniteur belge le 18 novembre 2014.

Le conseil d'administration de Myria est composé, depuis le 24 avril 2014, de dix membres désignés par le Parlement fédéral. Nommés par arrêté royal, ils constituent également la chambre fédérale au sein du conseil d'administration d'Unia, dont les autres membres sont désormais directement nommés par les communautés et les régions. La parité homme-femme et la parité linguistique sont respectées.

Les membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 1^{er} mai 2016

Effectifs néerlandophones	Suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab (présidente) M. Yves Aerts Mme Els Schelfhout M. Herman Van Goethem M. Jogchum Vrielink	Mme Naima Charkaoui M. Jan Theunis* Mme Jacqueline Goegebeur M. Bernard Hubeau M. Selahattin Kocak*
Effectifs francophones	Suppléants francophones
M. Louis-Léon Christiaens Mme Sotieta Ngo Mme Christine Nina Niyonsavye Mme Bernadette Renauld M. Thierry Delaval	M. Daniel Soudant* Mme Maïté De Rue Mme Christine Kulakowski Mme Claire Godding M. Patrick Wautelet

* Nominations à confirmer par la publication d'un arrêté royal, pas encore publié au moment de la rédaction de ce rapport.

Nouvellement doté de son conseil d'administration à partir du mois d'août 2014, il restait à Myria à engager une nouvelle direction. Cela fut fait conformément à la procédure SELOR prescrite dans l'arrêté royal du 29 juin 2014. A l'issue de la procédure et sur décision du conseil d'administration, François De Smet est entré en fonction le 15 mars 2015 en tant que premier directeur du Centre fédéral Migration.

Myria s'est ensuite doté des outils nécessaires à son action :

Un **plan de personnel** qui établit le cadre, les profils de fonction, les conditions salariales du personnel de Myria. Les conditions prévalant dans l'ancien Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ont été largement reprises. L'équipe est paritairement équilibrée sur le plan linguistique. Quelques nouveautés ont été mises en œuvre par l'exécution de ce plan :

- un rang d'adjoint à la direction a été créé,
- le poste de secrétariat et d'administration a été porté de mi-temps à temps plein,
- la convention de partenariat structurel avec le Centre de recherche en démographie (DEMO) de l'Université catholique de Louvain (UCL), par lequel le Centre fédéral Migration opérait une large partie de son travail démographique, n'a pas été renouvelée. Il a été décidé de renforcer les compétences internes en la matière au sein de Myria. Ceci s'est traduit par l'engagement d'un mi-temps supplémentaire destiné au traitement des données statistiques et démographiques.

Myria accueille également, tout au long de l'année, un certain nombre de stagiaires.

Un **plan stratégique triennal 2016-2018**, axé sur les trois missions légales de Myria :

- le travail juridique de conseil dans le cadre du traitement de requêtes individuelles et d'analyse dans le cadre des thématiques telles que notamment le droit de vivre en famille, le statut de séjour, la nationalité, la détention administrative en ce compris la question du contrôle des éloignements forcés, l'apatridie (« veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers »);
- le travail d'analyse démographique et statistique des chiffres disponibles en matière de migration, la conception et le suivi de projets de recherche sur la réalité des migrations, le suivi longitudinal et le travail par cohortes sur le statut administratif des migrants et leur devenir socio-économique (« éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires »);
- l'analyse du phénomène de la traite et du trafic des êtres humains sur la base de dossiers judiciaires, d'interviews interactives, l'analyse des développements dans l'approche de la traite et du trafic d'êtres humains et l'évaluation de la politique de lutte contre la traite et le trafic (« stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains »).

Un **plan de communication**, portant essentiellement sur la stratégie de Myria pour affirmer son identité et ses missions vis-à-vis de l'extérieur, comportant la sortie et le développement de son nouveau nom et la définition de sa communication, en ce compris sur internet et les réseaux sociaux.

Un **plan opérationnel 2016**, dont les objectifs sont :

- la consolidation de l'identité de Myria ;
- l'exercice de ses trois missions légales de la manière la plus complémentaire possible ;
- le renforcement de ses moyens d'action (site internet, nouveaux outils) ;
- le renforcement du service de soutien aux requêtes individuelles ;
- une plus grande contribution aux débats de société.

2. COMPTES ET SITUATION FINANCIÈRE

En octobre 2014, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer des mesures d'économies aux organismes fédéraux. Cette décision a impacté le Centre fédéral Migration dans une mesure importante. Ces restrictions budgétaires posent question, tant sur leur principe que sur leur mise en œuvre.

Au lieu de se voir appliquer, à l'instar d'autres organismes publics, une déclinaison entre frais de personnel (-4%) et frais de fonctionnement (-20%), Myria s'est vu linéairement appliquer une réduction de 20% sur la partie de sa dotation directement à charge de l'État fédéral. Malgré des demandes répétées auprès des secrétaires d'État concernés, du ministre du Budget et des membres du Kern, il n'a pas été possible de faire rectifier cette situation.

Ces économies posent aussi question au regard de la dotation garantie d'1.500.000 € inscrite en toutes lettres dans l'arrêté organique de Myria, et fruit d'une volonté politique de garantir son indépendance. Réduire aussi significativement ses moyens en plein démarrage de l'institution parait en contradiction nette avec la volonté politique préexistante à la création du Centre. Cette économie linéaire place à court terme Myria dans une situation difficile : la ligne d'économies budgétaires aggrave sa situation en 2016, 2017, 2018 et 2019, en alourdissant chaque année de 2% supplémentaire une économie de 20% qui n'aurait logiquement pas dû lui être imposée.

Myria a cependant réussi à maintenir son budget en équilibre en 2015, en s'abstenant notamment de remplacer certains départs et absences. Ci-dessous, une synthèse des principaux chiffres du bilan au 31 décembre 2015 et des comptes de résultats de l'année 2015. Ces comptes ont été approuvés par le conseil d'administration de Myria le 12 avril 2016 et ont fait l'objet d'un contrôle par le Commissaire-Réviseur.

Bilan au 31 décembre 2015 (x € 1.000)			
Actif	1.152	Passif	1.152
Actifs immobilisés	17	Capital de départ	835
		Résultat cumulé	50
Actifs circulants	1.135	Dettes	267
Créances commerciales	30	Fournisseurs	190
Actifs financiers	66		
Placements de trésorerie	250	Dettes sociales	51
Valeurs disponibles	789	Autres dettes	26
Compte de résultats 1 janvier 2015 – 31 décembre 2015 (x € 1.000)			
Produits	1.445	Charges	1.441
Subventions	1.381	Frais de projets	44
Revenus de projets	62	Frais de fonctionnement	423
Revenus divers	2	Frais de personnel	965
Revenus financiers	0	Amortissements	9
		Résultat 2015	4

3. MYRIA EN RÉSEAU : AU NIVEAU NATIONAL

Autorités publiques

Myria occupe une place singulière. Acteur public, mais autonome vis-à-vis du gouvernement, il exerce ses missions en toute indépendance. Son intention est de pouvoir discuter avec tous les acteurs concernés par ses missions : autorités publiques, institutions, associations, groupements d'intérêt, partis politiques, centres de recherche, citoyens. Ce positionnement de carrefour est précieux. Une grande partie du travail statistique et de recommandation n'est possible que grâce aux contacts et relations entretenus avec de nombreuses autorités publiques, et en particulier : Office des étrangers, Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Fedasil, SPF Intérieur, SPF Justice, SPF Affaires étrangères, SPF Emploi, Direction générale Statistique, Conseil du Contentieux des étrangers.

Gouvernement fédéral

Les contacts avec le gouvernement fédéral se font sur des dossiers de fond, sur lesquels Myria entreprend de faire entendre sa voix en matière de droits fondamentaux des étrangers ou de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Le gouvernement fédéral est le premier destinataire des rapports annuels et thématiques, qui concernent directement plusieurs de ses compétences : Asile et Migration, Justice, Affaires intérieures, Affaires étrangères, Emploi, Égalité des chances.

Les échanges avec le gouvernement en 2015 et 2016 ont porté sur des thèmes aussi divers que les visas humanitaires, la directive européenne relative à l'accueil des demandeurs d'asile, la gestion de l'accueil et du pré-accueil des demandeurs d'asile ainsi que les réformes liées au statut de séjour et au regroupement familial. Les deux rapports annuels – sur la migration et sur la traite et le trafic des êtres humains – ont été envoyés à tous les membres du gouvernement, en mettant en exergue les recommandations qui les concernent.

En 2015 et 2016, comme mentionné ci-dessus, Myria a aussi mené avec le gouvernement fédéral des discussions

institutionnelles et budgétaires visant à mieux garantir son indépendance, à court et à long terme. Le gouvernement a pris en octobre 2014 des mesures d'économies budgétaires grevant le budget de Myria. Ces économies, tant dans leur principe que dans leur application, posent de sérieuses questions sur l'image que le gouvernement fédéral se fait de l'indépendance devant être celle du Centre fédéral Migration. L'évolution institutionnelle du Centre fédéral Migration, par la volonté du législateur et du pouvoir exécutif, l'a amené vers davantage d'indépendance. Si celle-ci est totale sur la gestion, le recrutement et les prises de position, force est de reconnaître qu'elle ne l'est pas sur la maîtrise des moyens budgétaires.

Compte tenu de son statut et de ses missions, le Centre fédéral Migration se conçoit comme un organe contribuant, avec d'autres acteurs en Belgique, à l'existence d'un Institut national des droits de l'homme (INDH) au sens des Principes de Paris¹.

Cette indépendance se manifeste par :

- une objectivation du recrutement du conseil d'administration par le Parlement fédéral (sur base d'un appel à candidatures) et de la direction (par le conseil d'administration sur base d'une sélection réalisée par le SELOR) ;
- l'absence de commissaire du gouvernement ;
- l'octroi – en principe – d'une dotation de 1,5 millions d'euros, inscrite dans son arrêté royal organique : « Art. 15. Pour l'exécution de ses missions, le financement du Centre peut être assuré par (...) 2° un montant annuel de un million et demi d'euros, indexé le 1^{er} janvier de chaque année sur base de l'index santé. L'index de référence est celui du 1^{er} janvier 2014 »². Cette disposition fait suite à un accord politique concernant la répartition des moyens dévolus aux deux centres.

L'octroi d'une indépendance aussi forte est le fruit d'une volonté politique, qu'il faut reconnaître et honorer, de doter la Belgique d'institutions publiques indépendantes répondant aux principes de Paris. Elle ne semble toutefois

1 Les Principes de Paris sont les normes internationales qui établissent les conditions minimales auxquelles une INDH doit satisfaire pour être considérée comme crédible par les institutions homologues et dans le système des Nations Unies. Les INDH sont des organes de l'État dotés d'un mandat constitutionnel ou législatif qui leur donne pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Elles font partie intégrante de l'appareil de l'État et sont financées par les fonds publics. Pour en savoir plus : www.ohchr.org/Documents/Publications/PTS-4Rev1-NHRI_fr.pdf

2 Arrêté royal fixant le statut organique du Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains en exécution de l'article 5 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains.

pas totalement reconnue, comme en témoigne l'extrait de l'accord du gouvernement fédéral du 11 octobre 2014, qui stipule que « Le Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires est rattaché au Ministre ayant l'asile et la migration dans ses compétences ». Cette notion de « rattachement » paraît curieuse et dépourvue de fondement légal.

D'autant que dans les faits, la dotation budgétaire du Centre fédéral Migration dépend des compétences de la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes. Il est difficile de comprendre en vertu de quelle logique elle se trouve là, si ce n'est en accompagnement « historique » de la dotation du Centre interfédéral pour l'égalité des chances sur la ligne budgétaire de l'Emploi.

En outre, les deux institutions sont financées pour moitié par un subside récurrent de la Loterie Nationale, pour moitié par une ligne de financement directe provenant de l'État fédéral. Il s'agit là aussi d'un héritage du passé. Il fut une époque où l'entièreté du budget du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme dépendait, d'abord du budget de la Chancellerie du Premier Ministre, ensuite de la Loterie Nationale. Or, il est important que l'autonomie organisationnelle des deux centres concerne également leur financement. En effet, au vu des missions des centres, il paraît ardu d'exercer des missions en toute indépendance, pouvant comprendre régulièrement la critique des pouvoirs publics et politiques, avec une négociation perpétuelle sur le budget avec ces mêmes autorités. Le statut budgétaire des centres, dépendant toujours du gouvernement, risque de constituer plutôt une source d'embarras pour les ministres et secrétaires d'État compétents pour ces lignes budgétaires.

En conséquence, Myria a plaidé auprès du gouvernement fédéral, tout au long de l'année 2015 :

- pour que les économies demandées soient corrigées de manière à être équitables vis-à-vis des autres institutions ;
- pour que la situation des deux centres soit stabilisée, et leur indépendance garantie, par un placement de leur ligne budgétaire sur la ligne des dotations, où se trouvent les autres institutions ayant, comme Myria et Unia, un caractère indépendant et un ancrage avec le Parlement, tels que le Collège des Médiateurs fédéraux ou le Conseil supérieur de la Justice.

A l'heure d'écrire ces lignes, aucune de ces demandes n'a reçu une suite concrète du gouvernement fédéral, en dépit d'une quantité importante de courriers, réunions et prises de contacts. Cela est hautement regrettable et de nature à remettre en cause, en particulier dans le cas de Myria, l'indépendance de ces institutions telle qu'elle avait été souhaitée par le législateur.

Parlement fédéral

Myria possède un ancrage fort au sein du Parlement fédéral, puisque les membres de son conseil d'administration sont désignés par lui. Ce lien avec le Parlement est une conséquence de la velléité de garantir l'indépendance de l'institution vis-à-vis des actes du gouvernement. Tous les parlementaires reçoivent un exemplaire des deux rapports lors de leur parution.

Myria échange couramment avec le Parlement, devant lequel il expose régulièrement ses rapports (Commission de l'Intérieur), lors de séances où les échanges avec les députés sont fructueux. Il est aussi régulièrement appelé à livrer son expertise lorsqu'un point relevant de sa compétence est abordé, comme ce fut le cas en janvier 2016 lors des travaux du Sénat sur l'apatridie.

Unia

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est sans conteste le partenaire le plus privilégié de Myria, avec lequel il formait jadis le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet ancrage commun se traduit encore aujourd'hui par une collaboration forte, un partage de services transversaux et des relations humaines précieuses.

Le service de gestion interne (service du personnel, logistique et ICT) d'Unia offre son expertise en soutien au fonctionnement de Myria, moyennant facturation des services rendus. Conformément au plan triennal de Myria, les aspects financiers de cette collaboration feront l'objet d'un travail d'évaluation en 2016.

Sur les dossiers de fond, les collaborations avec Unia sont nombreuses et reflètent l'ancrage commun des deux nouveaux centres dans une seule et même institution. En 2015 et 2016, Unia et Myria ont par exemple collaboré sur l'accès aux services bancaires de base (pour personnes sans séjour légal et pour citoyens de l'UE), l'accès aux services pour personnes en séjour irrégulier (par exemple l'accueil d'hiver pour les sans-abris, les services sociaux, etc.) et l'accès aux services pour citoyens de l'UE.

Réunion de contact Protection internationale

Le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR) œuvre depuis de longues années à l'amélioration des politiques d'asile, entre autres par le biais de l'organisation de réunions contact entre les différents acteurs du secteur (administrations et autorités publiques, ONG, institutions internationales, ...). Fin 2015, des retraits de subsides ont placé l'organisation devant d'importantes difficultés. Myria a proposé de reprendre l'organisation des réunions de contact et de les présider, son indépendance pouvant agréer toutes les parties et soulager le CBAR. Depuis janvier 2016, les réunions de contact se déroulent dans les bureaux de Myria. L'objectif reste que les instances d'asile et les organismes actifs dans le domaine de l'asile et de l'accueil continuent de se rencontrer à l'occasion de cette réunion pour y échanger des informations dans un esprit de dialogue et de courtoisie. Ce sont des collaborateurs de Myria qui assurent l'animation de ces réunions et en rédigent les procès-verbaux, accessibles sur son site internet.

Groupe transit des visiteurs en centre fermé

Myria a participé en 2015 aux réunions du Groupe Transit qui rassemble les organisations qui visitent les centres fermés et les maisons de retour. Dans ce contexte, il a soutenu le travail d'analyse du groupe transit sur les questions liées à la détention et l'éloignement des étrangers. Il a également fourni un soutien juridique aux visiteurs des centres fermés et des maisons de retour notamment dans le cadre du suivi de dossiers individuels. En octobre 2015, Myria a également donné – en partenariat avec Pag-Asa- une formation aux membres du groupe transit sur la traite des êtres humains et les outils de détection de victimes potentielles dans les lieux de détention.

Plateforme INDH

Myria participe depuis 2014 à une plateforme de concertation instaurée entre les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargé du respect des droits de l'homme (Unia, Collège des Médiateurs fédéraux, Commission de protection de la vie privée, Comité P, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Ombudsman der Deutschsprachigen Gemeinschaft, le Kinderrechten-commissaris et le Délégué général aux droits de l'enfant, la Commission nationale des droits de l'enfant, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité, et l'exclusion sociale,

le Conseil supérieur de la Justice, le Conseil central de surveillance pénitentiaire et le Comité R). Elle se réunit chaque mois pour échanger informations et dossiers pertinents, dans l'attente d'une éventuelle création d'une Institution nationale des droits de l'homme (INDH) qui aurait pour vocation de coordonner une partie des activités des structures partageant la mission de respecter les droits humains.

A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) auquel la Belgique a été soumise en janvier 2016, Myria a fait une série de recommandations, avec les autres institutions de la plateforme³.

Plate-forme Mineurs en exil

Myria a participé en 2015 aux réunions des groupes de travail familles dans la migration et détention de la Plate-forme Mineurs en exil. Dans ce contexte, il a suivi le travail d'analyse de la Plateforme réalisé sur la détention des enfants mineurs accompagnés en Belgique⁴.

Plate-forme Justice pour tous

En 2015, Myria a participé aux réunions de travail de la Plate-forme Justice pour tous ainsi qu'à la matinée de rencontre organisée le 26 novembre 2015 qui visait à soutenir l'accès à la justice dans le cadre des réformes actuelles dans les domaines de la justice et de l'aide juridique.

Formations

A la demande d'un certain nombre d'opérateurs, et dans la mesure de ses moyens, Myria donne un certain nombre de formations. En 2015 et 2016, Myria a ainsi réalisé des formations en droits fondamentaux des étrangers pour Bon, l'ADDE ou encore la police fédérale. Myria a aussi donné une formation sur la détection des victimes de la traite à destination d'avocats, juristes et accompagnateurs de demandeurs d'asile dans le cadre d'une masterclass intitulée « la femme dans la procédure d'asile », organisée par Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

3 Examen périodique universel, compilation des contributions, www.myria.be/files/epu_plateforme_fr.pdf.

4 Plateforme Mineurs en exil, *Détention des enfants en familles en Belgique: analyse de la théorie et de la pratique*, décembre 2015, disponible sur : www.mineursenexil.be/fr/la-plate-forme/nos-actualites/rapport-detention-2015.html.

Enfin, mentionnons encore que Myria a participé en 2015 et 2016 aux travaux de la Commission Nationale des Droits de l'enfant, avec voix consultative, ainsi qu'au Conseil consultatif de la main-d'œuvre étrangère.

Cellule interdépartementale de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Myria a poursuivi son rôle d'observateur participant au sein de la Cellule et de son bureau, dont il assure également le secrétariat. Deux réunions de la cellule ont ainsi eu lieu en 2015 (l'une en avril, l'autre en décembre). Elles ont toutes les deux principalement concerné l'adoption des plans d'action nationaux, l'un relatif à la traite et l'autre relatif au trafic d'êtres humains. Le travail préparatoire et l'exécution du plan d'action s'effectuent au sein du bureau de la cellule, qui se réunit tous les mois. Myria a également contribué dans ce cadre à l'élaboration de diverses brochures de sensibilisation ou d'information.

Réunions de coordination sur la traite des êtres humains au niveau des arrondissements judiciaires :

Myria a pris part activement aux réunions de la plateforme de Gand (mars et novembre 2015), en y présentant notamment son rapport annuel traite et trafic des êtres humains 2015. Il a également participé à la réunion nationale du réseau d'expertise en matière de traite et trafic des êtres humains (mars 2015), qui réunit tous les magistrats de référence en la matière, ainsi que les principaux acteurs externes.

4. MYRIA EN RÉSEAU : AU NIVEAU INTERNATIONAL

Réseau Européen des Migrations (REM)

Myria est l'un des partenaires du Point de Contact belge du Réseau Européen des Migrations (REM). Au niveau belge, la participation au REM est assurée par un point de contact mixte, qui implique quatre institutions. Myria est membre du comité directeur du Point de Contact et

prend activement part à son fonctionnement quotidien, en collaboration avec le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), Fedasil et l'Office des étrangers, qui est chargé de la coordination.

Le REM est institué sur base d'une Décision du Conseil de l'UE (2008/381/CE) afin de contribuer à fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile en vue de soutenir les décisions dans ces domaines en Belgique et au sein de l'Union européenne. Il vise également à informer le grand public.

En juin 2015, le REM a publié son rapport annuel de synthèse sur l'immigration et l'asile en 2014, au niveau de l'UE et des États membres ainsi qu'une série de rapports sur des thématiques spécifiques. Un programme de travail commun définit chaque année les sujets des études thématiques. Sur la base d'une liste commune de questions, chaque État membre produit un rapport national. Sur la base de ces rapports nationaux, le REM produit un rapport de synthèse comparatif au niveau européen.

Les rapports 2015 ont porté sur :

- *Déterminer les pénuries de main d'œuvre et les besoins en migration de travail depuis les pays tiers en Belgique et dans l'UE*
- *Dissémination d'informations sur le retour volontaire en Belgique et dans l'UE : comment atteindre les migrants en situation irrégulière qui ne sont pas en contact avec les autorités*
- *Les changements de statut d'immigration en Belgique et dans l'UE*
- *L'intégration des bénéficiaires de la protection internationale au marché de l'emploi*

En 2015, une étude supplémentaire portant sur le trafic des êtres humains a également été publiée, intitulée *Le trafic illicite de migrants : caractéristiques, réponses et coopération avec les pays tiers*. Myria a été consulté dans le cadre de cette étude. Il a par ailleurs activement participé à la conférence annuelle du REM, organisée en collaboration avec la présidence néerlandaise de l'Union européenne les 12 et 13 janvier 2016. Cette année, la conférence portait sur le trafic d'êtres humains et était intitulée *Promoting the multidisciplinary approach in addressing migrant smuggling*. Les résultats de l'étude du REM y ont été notamment présentés et discutés.

Réseau informel de Rapporteurs nationaux et de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Myria joue un rôle actif dans ce forum de Rapporteurs nationaux, régulièrement organisé par la Commission européenne et la Présidence de l'Union.

Myria participe activement aux réunions du réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains, co-organisées par la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Myria Vassiliadou et par la présidence de l'Union. Celles-ci ont eu lieu les 9 et 10 juin 2015 et les 19 et 20 octobre 2015. Les thématiques abordées lors de ces réunions concernaient notamment la prévention de la traite aux fins de mariage de complaisance, les liens existants entre la traite et le trafic des êtres humains ou encore la collecte de données.

Myria a également participé à l'*Anti-Trafficking Day* organisé par la présidence de l'Union le 20 octobre 2015.

Il a par ailleurs invité Madame Vassiliadou pour un échange de vue le 27 janvier 2016.



Réseau européen des organisations nationales des droits de l'homme (ENNHRI)

ENNHRI est un réseau régional qui réunit les INDH de l'Europe entière et qui compte environ une quarantaine de membres. Il a pour mission d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe, en soutenant le développement des INDH et en suscitant leur collaboration sur des thématiques spécifiques. En juin 2007, le réseau a mis en place le groupe de travail Asile et Migration que Myria a présidé plusieurs années en collaboration avec le Deutsches Institut

für Menschenrechte et auquel il participe activement aujourd'hui. Dans ce contexte, il a également participé en novembre 2015 à la Conférence de Belgrade organisée par l'Ombudsman de Serbie sur le thème des *Défis liés aux droits de l'homme dans le cadre de la crise migratoire/des réfugiés* et à l'issue de laquelle les participants ont adopté une Déclaration⁵. Il met aussi son expertise en matière de litiges à disposition du groupe de travail juridique dont il est membre.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

La FRA (Fundamental Rights Agency) assure les trois missions suivantes : récolter et analyser des données, conseiller les institutions européennes et les États membres, et collaborer avec les intermédiaires et sensibiliser le grand public. Le Centre fédéral Migration participe activement à plusieurs projets ou recherches menés par la FRA. Il a ainsi notamment participé au comité d'accompagnement de l'étude de la FRA sur les formes sévères d'exploitation⁶ qui a été présentée à Bruxelles le 2 juin 2015.

European Network of Equality Bodies (Equinet)

Myria a été invité à produire une intervention à la conférence d'Equinet (European Network of Equality Bodies) en date du 8 décembre 2015 sur la directive européenne visant à faciliter l'exercice des droits des travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs (2014/54/EU) sur le thème *Equality bodies and the new freedom of movement directive - challenge or opportunity?*

En janvier 2016, Myria a également participé à la rencontre, organisée par la FRA, de la Plateforme FRA-Conseil de l'Europe-Equinet-ENNHRI relative aux droits des migrants et des demandeurs d'asile.

5 Ombudsman/National Human Rights Institutions, Declaration on the Protection and Promotion of the Rights of Refugees and Migrants, novembre 2015, disponible sur : www.myria.be/files/4429_2_Declaration_english_language.pdf.

6 Fundamental Rights Agency, Severe labour exploitation: workers moving within or into the European Union. States' obligations and victims' rights, 2015. Disponible sur : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2015-severe-labour-exploitation_en.pdf.

Nations-Unies

- Le 19 février 2015, Myria a reçu la visite de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Madame Urmila Bhoola. Il a également participé à la consultation que celle-ci a effectuée au moyen d'un questionnaire sur la servitude pour dettes (janvier 2016)⁷.
- Le 18 janvier 2016, Myria a reçu une visite de courtoisie de Madame Philippa Candler, nouvelle Représentante adjointe du Bureau pour l'Europe de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

OSCE

Myria a poursuivi sa collaboration avec l'OSCE :

- Le 02 juin 2015, il a reçu la nouvelle Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Madina Jarbussynova.
- Les 27 et 28 avril 2015, Myria a été invité à contribuer, pour la deuxième fois, à un workshop co-organisé par l'OSCE et le Conseil de l'Europe sur l'application de la clause de non-sanction à destination de procureurs et juges de divers pays.
- Les 6 et 7 juillet 2015, il a participé à la conférence organisée annuellement par l'OSCE sur le thème « People at risk: combating human trafficking along migration routes ».

Conseil de l'Europe

- Myria a participé activement à la table-ronde organisée à Bruxelles le 3 décembre 2015 par le GRETA, le groupe d'experts chargé d'évaluer la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- Les 20 et 21 janvier 2016, il a été invité à contribuer à la conférence internationale sur la lutte contre la traite des personnes : « expériences partagées entre la Tunisie et l'Europe », co-organisée par le Conseil de l'Europe, l'OIM et le ministère tunisien de la Justice, notamment par une présentation sur l'expérience belge en matière d'identification des victimes de traite.

5. PUBLICATIONS ET OUTILS

Myria déploie la plus large partie de son activité par le biais de ses publications. Diverses et variées, elles concernent ses trois missions de base. Depuis 2015, une attention particulière est mise sur la diversification de leur public cible: non seulement les partenaires et les professionnels des secteurs de la migration et de la lutte contre la traite et le trafic, mais également un public plus large. Leur format est également diversifié et leur accessibilité augmentée par la mise à disposition sur le site internet dans plusieurs langues de l'ensemble des publications.

Le site internet myria.be est aussi appelé à devenir un outil de communication de premier plan, par la mise à disposition de publications, d'analyses chiffrées et de recommandations. Deux newsletters, *Myriade* et *Myriatics*, ont été élaborées pour compléter les accès vers les informations mises à disposition de tous. Un portail pédagogique nommé Myriapolis a également été développé.



Toutes les publications de Myria sont disponibles gratuitement, sur papier en commande ou en téléchargement sur www.myria.be.

⁷ La réponse au questionnaire est disponible sur www.myria.be.

La Migration en chiffres et en droits 2015

Publié en septembre 2015, le rapport « *La migration en chiffres et en droits 2015* » perpétue la philosophie des Rapports annuel Migration édités par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme depuis 2007. Désormais, ces rapports portent en leur nom l'année de leur sortie et collent le plus près possible à l'actualité, sans rien perdre du travail d'expertise et d'observation qui est attendu de Myria.

Traite et trafic des êtres humains 2015 : resserrer les maillons

Publié en octobre 2015, le rapport *Traite et trafic des êtres humains 2015 : resserrer les maillons* vise à donner un signal fort, au titre de Rapporteur national indépendant en matière de traite des êtres humains. Myria met dans ce rapport annuel l'accent sur les mineurs et les jeunes adultes victimes de deux situations dans lesquelles ils sont particulièrement vulnérables : les victimes de mariages précoces et forcés ; et les victimes de loverboys. Myria recommande aussi des actions en matière de trafic des êtres humains.

Myriatics

Les *Myriatics* sont de courtes études avec une approche démographique, que Myria propose tous les trois mois depuis octobre 2015. Son objectif est de s'attarder sur un thème précis, à chaque fois différent, relevant des compétences de Myria. L'objectif de ces mini-études est d'être factuel, précis, concis et accessible. L'angle de vue se limite délibérément à un seul sujet, présent ou non dans l'actualité, et à présenter un focus sur base de chiffres fiables et de définitions claires. Les *Myriatics* sont conçus pour être utilisés par tous les intervenants du secteur, et tous ceux (journalistes, enseignants, citoyens...) qui traitent quotidiennement ou ponctuellement des questions migratoires sur des bases scientifiques et objectives.

Les *Myriatics* publiés⁸ :

1. *Crise de l'asile de 2015 : des chiffres et des faits* – octobre 2015
2. *Immigré, étranger, Belge d'origine étrangère: de qui parle-t-on?* – décembre 2015
3. *Nouvelles migrations des pays de l'Est : Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares* – mars 2016
4. *Cartographie de l'actualité migratoire* - juillet 2016.

Myriapolis

Myriapolis, c'est Myria « dans la cité ». Il s'agit d'un portail de mise à disposition d'outils de nature pédagogique, édités par Myria et par une série de partenaires. Il comprendra également un calendrier d'activités culturelles mis à jour grâce à une collaboration avec UITinVlaanderen et Agenda.be. Un glossaire proposant des définitions sur les notions et termes utilisés dans les travaux et publications de Myria est progressivement développé.

En décembre 2015, à l'occasion de la Journée internationale des migrants, Myria a mis à disposition du public :

- Un portail vers des publications pédagogiques de partenaires
- Un portail vers des événements culturels liés à la migration
- Des outils pédagogiques propres, dont *Citoyens du monde*, une actualisation du document *Suis-je un migrant ?* édité par le Centre en 2008



⁸ Les *Myriatics* sont disponible sur www.myria.be/myriatics. Inscrivez-vous sur notre site pour les recevoir par mail.

6. DROITS FONDAMENTAUX ET FLUX MIGRATOIRES

Les développements qui suivent ne concernent que les activités spécifiques de Myria concernant les droits fondamentaux et les flux migratoires. Les activités concernant la traite et le trafic des êtres humains, en ce compris le soutien aux centres d'accueil de victimes, l'analyse de la jurisprudence et les actions en justice, sont développées dans le rapport *Traite et trafic des êtres humains* qui paraît chaque année en octobre.

En matière de flux migratoires et de veille sur les droits fondamentaux des étrangers, Myria accomplit essentiellement ses missions par le biais des rapports et publications qu'il établit. Ses analyses et prises de position sont fondées sur un travail quotidien d'observation de l'actualité et de contacts avec les acteurs de tous types. Elles sont également nourries par une permanence juridique en droit des étrangers ainsi que par sa participation régulière à une série de journées d'étude et à des colloques sur des thématiques liées à la migration, dont notamment :

- Présentation sur la Commission des plaintes comme mécanisme de contrôle de la détention lors de la journée d'étude consacrée à « L'amélioration du contrôle des lieux de privation de liberté pour mineurs », le 8 mai 2015, organisée par Défense des enfants - Belgique
- Présentation sur le Contrôle des lieux de détention administrative lors de la journée d'étude des Commissions de surveillance du 20 janvier 2016

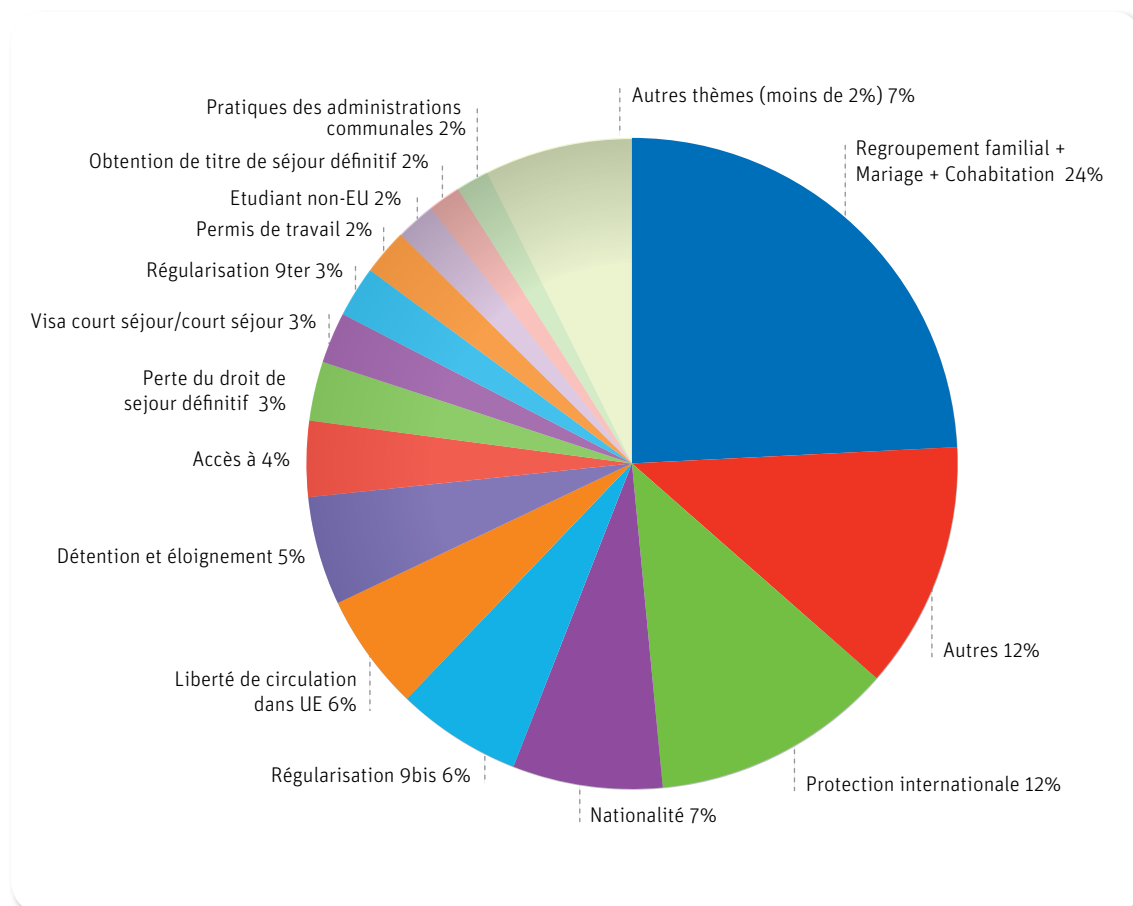
6.1. | La permanence juridique

Myria reçoit chaque jour une série de signalements et de demandes provenant d'étrangers ou de Belges en quête d'informations sur leurs droits. À chaque demande, Myria tente de répondre de la manière la plus adéquate possible. Ce travail de terrain nourrit beaucoup l'expertise et la capacité d'analyse des collaborateurs de Myria.

En 2015, Myria a reçu **960 signalements**. Un sur quatre concernait le regroupement familial, le mariage ou la cohabitation légale. Les autres thèmes pour lesquels Myria a été interpellé concernaient principalement la protection internationale y compris la procédure Dublin, la nationalité, la régularisation sur base de l'article 9bis, la liberté d'établissement des ressortissants de l'UE ainsi que la détention et l'éloignement.

Figure 1. Thèmes⁹ des signalements enregistrés par Myria en 2015¹⁰

(Source : Myria)



Entre 2014 et 2015, on observe une augmentation de signalements concernant la liberté d'établissement des ressortissants de l'UE (+51%) et ceux concernant la détention et l'éloignement (+25%). Par contre, les signalements concernant des demandes d'information ou d'avis sur la régularisation sur base de l'article 9bis ont diminué (-43%), ainsi que ceux sur la perte d'un droit de séjour définitif (-36%), les autorisations de travail (-24%), la régularisation médicale sur base de l'article 9^{ter} (-23%) et le court séjour (-21%).

Ces signalements ont été émis par des personnes de 90 nationalités différentes dont les principales sont les Marocains, les Belges, les Guinéens, les Chinois¹¹ et les Congolais (de RD Congo) (voir tableau 1). Certains de ces groupes nationaux ont contacté Myria par rapport à des thèmes bien précis. Les Marocains sont par exemple la principale nationalité qui a fait appel à Myria en 2015 concernant le regroupement familial, le mariage et la cohabitation légale ainsi que sur la régularisation sur base de l'article 9 bis. Les questions par rapport à la protection internationale ont, quant à elles, été principalement posées par des Syriens et des Irakiens. Les personnes qui ont contacté Myria sur le thème de la détention et de l'éloignement sont surtout marocaines (22%), serbes (9%) et nigérianes (7%).

9 Dans la catégorie « autres » sont enregistrées les demandes qui ne sont pas comprises dans les thèmes généraux, par exemple des demandes sur le titre de voyage pour étrangers, les demandes de changement de nom, etc.

10 Dans ces statistiques, un même signalement peut aborder plusieurs thèmes.

11 Myria est surtout visité par des Tibétains qui posent des questions très diverses : protection internationale, obtention d'un titre de voyage spécial pour étrangers.

Par rapport à 2014, Myria a, en 2015, reçu davantage de signalements d'Irakiens (passant de 5 en 2014 à 25 en 2015), mais moins de signalements de Syriens (51 en 2014 et 32 en 2015). On remarque également une augmentation du nombre de signalements de Belges (18 en 2014 et 39 en 2015).

Tableau 1. Top 10 des nationalités des signalements (N=960), 2015 (Source : Myria)

Nationalités	
Maroc	12%
Belgique	4%
Guinée	4%
Chine	4%
RD Congo	3%
Syrie	3%
Philippines	3%
Irak	3%
Pays-Bas	2%
Russie	2%
Autres nationalités	59%
TOTAL	100%

6.2. | Les études et recherches

Careers¹² est une étude à grande échelle initiée par le SPP Politique scientifique (BELSPO) et Myria, menée par l'Université libre de Bruxelles et la KULeuven, et qui s'est clôturée en 2014. Cette étude a suivi toutes les personnes ayant fait une demande d'asile en Belgique entre 2001 et 2010. Il a fallu à cette fin combiner plusieurs fichiers administratifs, avec pour résultat la plus grande base de données jamais produite en Belgique sur ce sujet. Cette base de données couvre plus de 100.000 personnes et a permis le suivi de leur trajectoire socio-économique grâce aux informations de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Les périodes d'emploi, de chômage et d'aide sociale de ces personnes ont été analysées sur plusieurs années après le dépôt de leur demande d'asile pour identifier les éléments déterminants d'une plus grande probabilité d'emploi.

En 2015, Myria a poursuivi son implication dans le comité d'accompagnement d'une thèse de doctorat sur les centres fermés réalisée par un doctorant de l'ULB, chercheur au Germe. Il a dans ce cadre participé aux réunions de suivi.

Il a également participé au comité de pilotage d'une étude réalisée par Fedasil sur l'identification et la prise en considération des besoins des demandeurs d'asile vulnérables.

Tableau 2. Top 5 des nationalités des principaux thèmes des signalements (N=960), 2015 (Source : Myria)

Regroupement familial + Mariage + Cohabitation		Protection internationale		Nationalité		Liberté de circulation UE		Régularisation 9bis	
Maroc	20%	Syrie	17%	Maroc	10%	Pays-Bas	21%	Maroc	19%
Brésil	5%	Iraq	16%	RD Congo	8%	France	12%	Guinée	14%
RD Congo	5%	Guinée	9%	Féd. Russe	5%	Italie	11%	Philippines	11%
Féd. Russe	5%	Chine	9%	Belgique	4%	Roumanie	9%	Algérie	5%
Tunisie	4%	Afghanistan	6%	Iran	4%	Espagne	9%	Nigéria	5%

12 Les résultats de cette étude ont été publiés dans : Rea A. et Wets J. (ed.), *The long and Winding Road to Employment. An Analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium*, Academia Press, Gand, 2014. L'étude et son résumé sont disponibles sur www.myria.be.